

<b>Intitulé de la formation</b>	<b>Recyclage aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 (RGSU 1)</b>
<b>Public concerné</b>	Tout le personnel administratif ou technique, voué à travailler ou exerçant au sein d'établissement de santé ou d'une structure médico-sociale, d'un cabinet d'un professionnel de santé, d'une maison de santé ou d'un centre de santé
<b>Pré-requis</b>	Etre détenteur de l'AFGSU 1 depuis 4 ans ou moins à compter de la date d'obtention de l'attestation précédente.
<b>Cadre législatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Circulaire du 27 mai 2010 n°DGOS/DGS/RH1/MC/2010/173 relative à l'obligation d'obtenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence pour l'exercice de certaines professions de santé.</li> <li>• Arrêté du 01 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter les prises en charge des situations d'urgence vitale et potentielle au regard des nouvelles données scientifiques,</li> <li>• Intégrer les évolutions liées aux urgences collectives et SSE pour adapter les conduites à tenir.</li> </ul>
<b>Effectif du groupe</b>	12 participants maximum
<b>Durée</b>	7 heures – 1 jour
<b>Formateur(s)</b>	Cadres paramédicaux chargés de l'enseignement, formateurs habilités CESU62
<b>Méthodes pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pédagogie active, apports théoriques et pratiques</li> <li>• Mises en situation (matériel de simulation, chariot d'urgence...)</li> </ul>
<b>Contenu de formation</b>	<p>Rappel sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les dangers dans l'environnement et dispositifs de protection</li> <li>• La prise en charge d'une urgence vitale : inconscience, hémorragie, obstruction des voies aériennes, arrêt cardio-respiratoire,</li> <li>• Les règles d'hygiène / prévention des risques infectieux / AES</li> <li>• La prise en charge des urgences potentielles : malaises, traumatismes osseux et cutanés,</li> <li>• Les situations sanitaires exceptionnelles (SSE) et les dispositifs de réponse. Participation aux plans de gestion SSE des établissements.</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation pratique de l'acquisition des gestes et des comportements du stagiaire,</li> <li>• Evaluation sommative,</li> <li>• Evaluation de la satisfaction.</li> </ul>
<b>Validité de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation de fin de formation,</li> <li>• Attestation de recyclage AFGSU 1 si formation validée (Validité pour 4 ans) délivrée par le CESU.</li> </ul>
<b>Coût</b>	<b>Nous contacter</b> : <a href="mailto:audrey.rucet@ifsi-berck.fr">audrey.rucet@ifsi-berck.fr</a>